

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Tros mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Tros mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20 Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 18 JANVIER

LA RÉPUBLIQUE

JUGÉE PAR UN JOURNAL RÉPUBLICAIN

Nous recommandons les lignes suivantes aux électeurs des campagnes ; ils verront comment une feuille républicaine d'Ille-et-Vilaine, le Petit Rennais, juge l'œuvre de la République depuis dix-huit ans.

Nous n'avons rien à ajouter à ce tableau exact de la situation :

« Depuis dix-huit ans on promet aux agriculteurs, aux petits commerçants, aux ouvriers, à tous ceux, en un mot, qui ne vivent pas de leurs rentes, qu'on s'occupera d'eux, que leur sort va être amélioré ; depuis dix-huit ans ils attendent en vain ; la République qu'on leur avait vantée n'a encore rien fait pour eux ; les représentants que le peuple s'était donné, au lieu de songer à leurs mandats, n'ont eu cure que d'eux-mêmes. Ils ont exploité leurs titres, ne se souvenant de leurs électeurs qu'à la veille de l'expiration de leurs mandats.

« De l'Empire, nous avons encore aujourd'hui toutes les lois, et aussi tous les scandales ; nous n'avons de la République que le nom, voilà pourquoi la réaction est encore florissante.

« Depuis dix-huit ans, messieurs les modérés, vous détez le pouvoir ; vous avez montré toute votre incapacité et votre petitesse d'idées ; vous avez fait voir le bout de l'oreille ; ce que vous voulez, vous, c'est remplacer ceux qui étaient avant vous ; vous voulez occuper les places et toucher les émoluments ; quant aux réformes, non-seulement vous ne les cherchez pas, vous en avez horreur, parce que vous savez bien que tous les privilèges que vous partagez aujourd'hui avec les monarchistes disparaîtraient si nous étions réellement en République.

« Vous dites, messieurs de l'Avenir, qu'en 1889 M. Le Bastard présentera une liste de concentration composée de façon à faire échouer la vôtre. Nous voulons croire que

vous êtes mauvais prophètes ; M. Le Bastard, voyant enfin la confiance que l'on peut avoir en vous, cessera, nous l'espérons, de prêcher, comme il l'a fait jusqu'ici, la conciliation ; il emploiera, au contraire, son influence à organiser la lutte contre tous les faux républicains, dans l'intérêt de la République honnête, de celle qui fait des réformes et non des promesses. »

LA RÉPUBLIQUE N'A RIEN FAIT

Le même journal républicain de Rennes démontre, ainsi qu'il suit, que la République n'a rien fait depuis 18 ans :

« Avez-vous dégrèvé les contribuables ? » Non. Vous ne touchez pas aux grosses sinécures et vous craignez de déflorer leurs plantureuses couronnes. Les trésoriers-payeurs, les receveurs de finances, les gros budgétivores touchent des émoluments scandaleux et ce sont ceux qui ne rendent que des services très relatifs à la République — quand ils ne lui nuisent pas — qui bénéficient de toutes ses faveurs.

« Les petits travaillent, les gros récoltent. Ils se présentent lorsque le blé est mûr.

« Il fallait abattre cette aristocratie du rond de cuir et supprimer des errements qui n'ont de raison d'être que sous une monarchie.

« En opérant de la sorte vous eussiez pu faire des économies et dégrèver le commerce et l'agriculture ; vous eussiez prouvé que vous étiez au pouvoir pour déraciner les abus.

« Mais votre républicanisme « modéré » n'a rien changé à l'état de choses, et voilà pourquoi s'est élevé un autre groupe politique pénétré de sentiments réformateurs. »

Les radicaux ne sont pas contents, et ils ne se gênent pas pour dire ce qu'ils pensent des « mœurs opportunistes ». Cette grande colère est motivée par l'élection des membres du bureau de la Chambre, car,

selon les termes mêmes de la Justice, « on fait mine de s'entendre avec les radicaux au premier tour, on empoche très précieusement leurs voix pour faire nommer les vice-présidents, les secrétaires et les questeurs du centre. Puis, au second tour, on reprend sa liberté d'action. C'est le scrutin des larrons en foire. »

La Lanterne, plus belliqueuse, écrit : « Comme mardi, M. Noël Parfait quémande les voix de la droite ; comme mardi, malgré les promesses faites, malgré les engagements pris et la discipline jurée, l'Union des gauches travaille contre la candidature du major Laborde. Ce double effort a réussi, comme on verra plus loin, mais les radicaux se souviendront. »

L'entente qui règne dans le parti républicain est vraiment édifiante.

A PROPOS DE « M^{lle} NITOUCHE »

Nous sommes heureux de reproduire l'excellent article que voici, publié dans l'Eclair de Rennes par notre distingué confrère, M. Rouxel :

Il vient de se passer, ces jours derniers, un incident qui n'a pas eu un grand retentissement en province, mais qui caractérise bien notre époque. M^{lle} Judic, du théâtre des Variétés, étant partie faire des tournées en Alsace-Lorraine et en Allemagne, et ayant affiché sur son programme l'opérette qui a pour titre M^{lle} Nitouche, un de nos confrères de là-bas, l'Alsacien-Lorrain, suivi par un certain nombre de chroniqueurs des grands journaux parisiens, l'a blâmé d'aller jouer cette pièce à Strasbourg, devant des spectateurs étrangers, et s'est exprimé ainsi :

« La vue de l'uniforme français ridiculisé réjouira certainement les spectateurs allemands, tandis que les Alsaciens-Lorrains en ressentiront une grande tristesse. »

Et on la suppliait de changer son programme.

L'actrice s'est rendue à ces observations, et le Figaro a publié le télégramme suivant : « Vous pouvez affirmer que je ne jouerai pas Nitouche en Alsace. La pièce était affichée, comme tout mon répertoire, sans

que je m'en sois mêlée ; mais je ne demande pas mieux que de satisfaire à de justes réclamations. J'ai donc refusé de jouer Nitouche, et mon directeur a consenti de la meilleure grâce à supprimer cette pièce. »

L'incident est donc clos, et nous n'en parlerions point s'il ne faisait naître en nous de tristes réflexions.

La plupart de nos lecteurs, qui sont heureusement étrangers aux élocutions malsaines ou bêtes, et aux orgies de la littérature et de la scène contemporaines, ignorent sans doute ce que c'est que M^{lle} Nitouche. Nous n'avons point l'intention de leur analyser cette pièce qui se joue depuis tantôt deux ans au théâtre parisien des Variétés. Qu'il nous suffise de dire qu'elle met en scène : un officier supérieur de dragons absolument ramolli et ridicule, une jeune pensionnaire qui affecte des dehors de modestie et de piété pour pouvoir mieux sauter par-dessus les murs du couvent — M^{lle} Nitouche — et un brigadier imbécile, ivrogne et mauvais soldat ; en un mot, sans parler des autres, un choix de personnages complètement dépourvus de sens moral, représentant une société libertine et abâtardie, et une armée sans dignité ni discipline. M^{lle} Judic remplit dans cette pièce le rôle de Nitouche et elle s'y fait un énorme succès d'hypocrisie et de corruption précoce, en même temps que M. Christian — le commandant — un triomphe de gâtisme et d'abrutissement. Après tout, c'est leur métier ; il ne faut pas demander aux acteurs autre chose que de jouer les pièces. Mais, on pourrait demander aux auteurs de ne les point écrire, et au public de ne les point acclamer !

Eh bien ! voilà une opérette — et il y a bien d'autres ouvrages de ce genre également couronnés de succès — qui caricature et travestit les mœurs nationales, qui couvre de ridicule et de confusion l'uniforme français, où il n'y a pas un seul personnage qui ne soit bête, hypocrite ou vicieux.

Cette opérette se joue depuis plus de deux ans sur les scènes françaises ; elle constitue

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Une Institutrice à Berlin

Par M^{lle} Marie MARÉCHAL

Les deux enfants s'aimaient avec une vive tendresse ; ils étaient seuls au monde ; aucune parenté, aucune protection, si ce n'est la bonne Greppo, qu'ils avaient toujours vue auprès d'eux, et dont le cabas en tapisserie, les lanettes d'argent, et le bonnet à rubans jaunes, se confondaient avec leurs plus anciens souvenirs. Ils ne connaissaient rien de Paris que la rue d'Enfer avec son entourage, le Luxembourg et les églises du quartier. Pas d'autre verdure pour eux que les tilleuls du jardin des Sourds-Muets, ou les marronniers du Luxembourg. Pas d'autres divertissements que la promenade du dimanche, entre les offices, et un tour ou deux, les soirs d'été, sous les arbres pendreux de l'Observatoire.

Restés orphelins à l'âge où les yeux des enfants n'ont pas encore eu le temps de se familiariser avec les larmes, ils n'avaient pas connu, au fond des Vosges, l'antique demeure, berceau de la famille, voisine de la tombe des aïeux. A peine s'ils se souvenaient de leur grand-mère

aveugle, infirme, presque en enfance, que Greppo avait soignée avec un dévouement tout filial. La grand-mère ne quittait jamais son fauteuil, elle parlait peu, et ne pouvait supporter aucun bruit. Aussi les deux enfants, silencieux en sa présence, par ordre de Greppo, n'étaient jamais si heureux que lorsqu'ils quittaient la grande pièce, qui servait à la fois de salon et de chambre à coucher à M^{lle} Duparc.

A part cette pièce, où Greppo avait réuni tout le confortable possible, le reste de l'appartement était bien exigü. Il se composait de deux cabinets, éclairés chacun par une petite fenêtre, où couchaient les deux enfants ; d'une étroite cuisine, mystérieuse sanctuaire, dans lequel Greppo élaborait ses ingénieuses préparations, où une habileté réelle disputait le pas à une économie plus réelle encore ; enfin, d'une sorte d'antichambre, sans poêle ni cheminée, qui voyait se relever chaque matin le lit dressé chaque soir pour Greppo. Dans le jour, l'antichambre devenait un petit atelier. C'était là que la vieille fille, débarrassée des soins vulgaires du ménage, et coiffée de son bonnet à rubans jaunes, qu'elle ajustait au coup de midi devant le petit miroir, restait courbée de longues heures sur son métier à tapisserie.

Quelle étrange chose que de voir sortir de ces grosses mains, aux doigts carrés et osseux, des

guirlandes et des bouquets d'une incomparable fraîcheur ! L'aiguille allait et venait, jetant à profusion, sur le canevas, des fleurs qu'un peintre n'eût pas désavouées ; et c'était ainsi tout le long de la semaine, car Greppo était échantillonneuse, pour la maison bien connue du Mouton. Or, n'est pas échantillonneuse qui veut ! La seule habileté des doigts ne suffit pas pour ce métier ; il y faut du goût, de l'imagination, une certaine science du dessin et de la couleur, et pardessus tout, une grande fraîcheur de travail. Greppo avait ces qualités au suprême degré, et plus d'une bande, aux arabesques gracieuses, que des hôtes complaisants admiraient à la campagne, entre les doigts blancs des châtelaines, aurait pu nommer Greppo pour auteur. Mais qui donc se serait imaginé cela ? Qui donc, sauf la maîtresse du Mouton, savait que ces roses fraîchement épanouies, comme si la rosée du matin venait de les baigner, sortaient des mains de Greppo, mains à l'apparence des plus maladroites, et cependant moins habiles, industrielles, loyales et dévouées, comme pas une au monde !

Greppo n'avait pas fait ce métier toute sa vie ; mais avant de devenir son gagne-pain, la tapisserie avait été chez elle un passe-temps favori, une passion pour mieux dire. Que de somptueuses portières, que de riches écrans, que de fauteuils brodés, ornaient le vieux château des bords de la

Moselle ! On venait de vingt lieues à la ronde admirer les ouvrages de l'industrielle femme de charge, et lorsque le malheur et la ruine s'étaient abattus comme des oiseaux de proie inassouvis sur l'antique manoir, les enchères avaient été poussées très haut au sujet de ces merveilleuses tapisseries. Il n'en avait pas fallu moins pour consoler la digne femme de charge de la dispersion de ses chefs-d'œuvre, répandus maintenant dans toutes les riches maisons de la Lorraine.

Greppo avait accompagné, dans leur exil parisien, la triste sœur et les deux orphelins ; là, elle s'était ingénisée à les faire vivre avec la vente des bijoux qu'elle conservés sa vieille maîtresse, et quelques centaines de francs de rente, fruits de ses économies, mais surtout avec cette infatigable aiguille, qui détraquait l'aurore et prolongeait bien avant dans la nuit sa veillée laborieuse.

Raoul et Giselle avaient donc grandi pauvres ; mais ils n'avaient jamais senti ce qui leur manquait, tant la dévouée servante se multipliait autour d'eux, leur prodiguant son cœur, ses soins et les industries de sa tendresse. Avec cela un affectueux respect, qui ne franchissait jamais la ligne de démarcation entre maîtres et serviteurs ; elle avait beau les nourrir, pourvoir à tout, leur servir de tutrice et de protection ; pour elle, ils restaient : « Monsieur Raoul et mademoiselle

quelque chose qu'il est convenu d'appeler bien parisien; tous les boulevardiers, tous les provinciaux de passage, tous ceux qui fréquentent les théâtres l'ont vue sans protestation. Les étrangers et les rastaquouères lui ont formé la claque, ravis de voir un peuple bafouer ses propres enfants, donner gratuitement et joyeusement le spectacle de sa propre décadence et de sa propre honte!

Et quand il y a eu de cette pièce trois cents représentations, quand elle est devenue la pâture de la France et de l'étranger, quand elle a pu être imprimée dans toutes les langues, quand elle est tombée dans le domaine public, un beau jour ceux qui l'ont jouée partent pour la représenter en Allemagne. A ce moment seulement on s'aperçoit que cette pièce est une mauvaise action; on jette les hauts cris, la presse entière s'indigne et proteste comme si ce qui s'était passé jusqu'ici n'était que « linge sale en famille » et ne devrait pas franchir la frontière, et on intime presque aux acteurs, au nom du patriotisme et de la pudeur, de renoncer à la mettre sur leur programme.

Certes, ces scrupules sont honorables, cette indignation est belle! mais ils sont bien tardifs. Ce n'est pas aujourd'hui qu'il fallait s'apercevoir que de pareils ouvrages et de pareils spectacles sont odieux et qu'un peuple doit rougir de les donner au monde. Pourquoi les écrire, pourquoi les livrer à la scène et surtout pourquoi leur faire un succès? Ce succès est bien étrange! Il ne peut s'expliquer que par l'oblitération du sens moral dans la nation. Il semble vraiment qu'il y ait dans ce pays comme une race nouvelle et envahissante qui prend à cœur de fausser l'esprit public, de défigurer et de salir la France. Drumont l'a dénoncée et flétrie dans son beau livre de la *France Juive*. Il nous montre les officines d'où partent les caricatures, les libellés, les chansons qui tuent chez nous le respect des traditions et de la patrie. Ces choses-là sont en train de donner le ton, de faire le monde et de remplacer l'esprit gaulois qui semble mourir.

L'esprit gaulois serait-il donc aussi de l'ancien régime et comme tel frappé d'ostracisme et d'exil? Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est qu'avec le caractère léger et badaud de notre race, avec la propension que nous avons à rire de tout, ces ouvrages réussissent chez nous, alors que chez tout autre peuple ils tomberaient sous le mépris et la réprobation. Rappelons-nous que le rire est une infirmité de l'homme comme le hoquet. Le rire demanderait de la circonspection et presque de la réflexion; mais on rit d'abord, on rit sans rien discerner, et on finit par être obligé de rougir et de pleurer.

Je ne sais ce qu'il adviendra de mon pays, mais vraiment, en présence de l'invasion cosmopolite et de l'argent juif, je me demande, en variant une parole de M. Drumont, « comment, dans cinquante ans d'ici, l'esprit français fera pour vivre. » — ROUXEL.

QUERELLES DE MÉNAGE

Les électeurs de la Côte-d'Or ne sont point encore convoqués pour donner un

Giselle », tout comme au temps de l'opulence des anciens jours.

— Pourquoi donc, ma bonne, lui avait demandé un jour Giselle, plus réfléchie que son frère, nous dis-tu cérémonieusement « vous, » tandis que tu exiges que nous te tutoyions?

Greppo, prise au dépourvu par cette question, qui devait naturellement lui être posée un jour ou l'autre, avait pincé les lèvres, avait fermé les yeux, s'était recueillie un instant sous ses lunettes, puis avait fini par dire:

— Cela doit être ainsi, mademoiselle; ne me questionnez pas davantage, je ne saurais vous répondre.

Puis elle s'était remise à savonner avec ardeur, et la conversation avait fini là.

CHAPITRE II

Chaque dimanche, on allait à la grand'messe à Saint-Sulpice, et la petite fille, dont l'imagination commençait déjà à s'éveiller aux grandes choses, restait silencieuse et absorbée pendant les longs offices. Tandis que Greppo suivait du bout du doigt, et ligne par ligne, la messe et les vêpres, dans son gros paroissien rempli d'images, de pieuses sentences colorées, et de signets de soie de toutes les nuances, l'enfant écoutait dans une sorte d'extase les sons majestueux de l'orgue, les voix claires des enfants de chœur, et ces chants

successeur à M. Carnot au Palais-Bourbon, mais on se querelle déjà fort entre républicains sur le choix du candidat. On se rappelle qu'en 1885, au second tour de scrutin, les radicaux s'étaient effacés pour rendre possible le succès des opportunistes, mais non sans faire leurs conditions. On leur avait promis de ne leur susciter aucune concurrence républicaine dans la Côte-d'Or si quelque élection partielle y devenait nécessaire. Peut-être se flattait-on alors que l'éventualité ne se présenterait jamais. Elle est venue et voilà que les modérés regimement. Déjà le *Journal des Débats* avait fait remarquer que dans le parti républicain de la Côte-d'Or, il y a plus d'opportunistes que de radicaux. Il en avait conclu que le devoir de ceux-ci était de s'effacer. La *Justice* naturellement n'entend point de cette oreille. Elle a entendu dire que M. Bouchard, un opportuniste de la plus belle eau, allait se présenter dans la Côte-d'Or. Ce n'est pas possible, s'écrie-t-elle, en rappelant les engagements pris, et elle fait appel au Président de la République lui-même. « M. Carnot, dit-elle, a mis son nom au bas de l'engagement que nous rappelons tout à l'heure. La signature du Président de la République ne saurait être protestée par ses anciens collègues. » Si elle l'est cependant, les radicaux en demanderont-ils compte à M. Carnot? Ce langage de la *Justice* permet au moins de le supposer.

ERNEST BAUDOIN.

INFORMATIONS

LE GÉNÉRAL BRUGÈRE

Dans l'opération que les chirurgiens ont fait subir au général Brugère, la plaie a été ouverte et fouillée sur une longueur de près de trente centimètres.

La plupart des grains de plomb ont été extraits.

Le général n'a pas voulu qu'on l'endormit.

Le général Brugère a été de nouveau examiné hier matin, après une nuit plus calme que la dernière, par les docteurs Léon Labbé, Lannelongue et Féréol, qui ont rédigé un bulletin ainsi conçu:

« Fièvre modérée. Bon état de la plaie. » Une sensible amélioration s'est donc produite, et l'état du blessé est aussi satisfaisant que possible.

Malgré cela, les chirurgiens ne se sont pas encore prononcés.

**

M^{me} RATAZZI. — Lundi, M^{me} Ratazzi a subi un long et curieux interrogatoire. Elle a vivement protesté contre les rigueurs dont elle est l'objet alors que tous les autres inculpés sont en liberté.

— J'exige ma mise en liberté provisoire, s'est-elle écriée en manière de conclusion. Si on me garde à Saint-Lazare, je casserai du sucre (sic). Je nommerai tous ceux qui ont obtenu le ruban rouge grâce à mon intervention, et l'on sera bien étonné d'apprendre que, dans le nombre de ces heureux mortels, il se trouve même des magistrats.

Malgré ses menaces, M^{me} Ratazzi a été reconduite en prison à l'issue de son interrogatoire. Hier soir, elle a dû être confrontée avec M. Legrand et le sieur Wilson, qui ont reçu tous deux un mandat de comparution.

**

En décorant la sœur Chaumard, directrice de l'hospice de la Charité à Lyon, M. le préfet du Rhône a rendu hommage à l'administration hospitalière de Lyon et à l'incomparable communauté des frères et des sœurs.

Au risque de compromettre le préfet, le *Salut public* reproduit les paroles par lesquelles M. Cambon a terminé son petit discours:

« Je sais, ma Sœur, que cette récompense n'est pas celle que vous méritez; vous en désirez une plus haute et qu'il n'est pas en mon pouvoir de vous faire obtenir. Permettez-moi d'espérer que, dans l'intérêt de vos malades, vous ne l'obtiendrez que le plus tard possible. »

Nos préfets juifs n'auraient pas trouvé cela.

**

Le 15 janvier, la Maison de France et celle des Bourbons de Naples ont célébré l'anniversaire de la naissance de S. A. R. le duc d'Aumale, né à Paris en 1822, et de S. M. le roi François II des Deux-Siciles, né en 1836, du premier mariage du roi Ferdinand II avec la vénérable Marie-Christine, fille de Victor-Emmanuel I^{er}, roi de Sardaigne.

**

FRUITS DE LA LIBRE-PENSÉE

Les journaux de Dijon enregistrent un crime épouvantable: Un lycéen de dix-sept ans a tué sa mère pour la voler.

Veut-on savoir comment ce malheureux a été élevé? Voici ce que nous apprend à cet égard un journal de la région:

« Son père, ancien président de la libre-pensée, crut bon de le laisser en dehors de toute religion et ne voulut même pas le faire baptiser. Étant élevé au lycée de Dijon, il a été dispensé, toujours sur la demande de son père, de toute participation aux instructions religieuses; cela a été le premier exemple de ce genre de dispenses à Dijon.

« Aussi, de bonne heure, des instincts pervers, que rien ne contrebalançait, se firent jour avec une intensité qui inquiéta sa famille. Le père put commencer à juger et à goûter les tristes fruits d'une éducation purement laïque. Obligé d'en venir à une répression ouverte, il ne trouva rien de mieux que de recourir à la prison.

« Il fit enfermer son fils pendant deux mois — et c'est au sortir de la maison d'arrêt que celui-ci commettait son parricide. »

**

Le vicomte de Salignac-Fénelon est fiancé à M^{lle} Berthe Viellard, fille de M. Armand Viellard, député de Belfort.

M. de Salignac-Fénelon, lieutenant au 4^e dragons, officier d'ordonnance du général

Wolff, est le petit-fils du général d'artillerie qui commanda le 17^e corps en 1872 et qui est mort il y a quelques années.

M^{lle} Henriette de Montesquiou-Fezensac est fiancée au comte d'Eyragues.

Le duc de Maillé de la Tour-Landry est fiancé à M^{lle} de Brissac, fille du comte de Brissac, décédé l'an dernier.

ÉTRANGER

Russie. — Le Czar, répondant aux félicitations de la ville de Moscou dans un rescrit au prince Dolgoroughi, exprime la ferme confiance que la nouvelle année sera une année de paix et de prospérité.

Cette expression solennelle de l'heureuse conviction du Czar a produit la plus excellente impression.

LA CÉRÉMONIE DE LA CANONISATION A SAINT-PIERRE DE ROME

Dimanche matin a eu lieu, dans la Loge au-dessus du portique de Saint-Pierre, la cérémonie de canonisation solennelle de plusieurs bienheureux, parmi lesquels Pierre Claver, Jean Berchmans et Alphonse Rodriguez, de la Compagnie de Jésus.

La salle était splendidement illuminée. La foule était considérable et beaucoup de fidèles n'ont pu entrer.

Le Pape a prononcé la sentence de canonisation. Il a célébré ensuite sa seconde messe pontificale. 389 évêques étaient présents.

La cérémonie, commencée à huit heures, s'est terminée vers deux heures et demie.

Le Pape a très bien supporté la fatigue de la cérémonie de la canonisation. Il a lu lui-même, d'une voix forte, le long décret en latin qui élève les dix bienheureux au rang des saints.

Le moment était solennel, les cloches de toutes les églises de Rome sonnaient à toutes volées en l'honneur des nouveaux saints, pendant qu'au fond de la salle les gardes du Pape exécutaient une marche triomphale avec trompettes et cors d'argent.

Après l'Evangile, le Pape a prononcé une élogieuse homélie latine sur les vertus des nouveaux saints.

À l'offertoire, douze cardinaux, accompagnés de députations des ordres religieux auxquels appartenaient les nouveaux saints, ont présenté au Pape les oblations symboliques, c'est-à-dire autant de cierges, de pains, de barils de vin et d'eau, de tourterelles, colombes et autres petits oiseaux, que le Pape canonise de bienheureux. Chaque cierge porte l'effigie d'un saint en miniature; les pains et les barils sont les uns dorés, les autres argentés, et les oiseaux sont renfermés dans des cages élégantes en forme de temple rond.

Retiré dans ses appartements, le Pape a reçu les remerciements des promoteurs de la canonisation.

Autriche. — M. Edouard Bauernfeld, un des plus célèbres poètes de l'Autriche moderne, a célébré le 12 janvier le 86^e anniversaire de sa naissance.

L'Empereur lui a conféré à cette occasion l'ordre créé récemment pour les arts et les sciences.

M. GOUNOD A BUCHAREST

On télégraphie de Bucharest, 16 janvier:

« La reine a invité M. Gounod à venir passer quelques jours dans la capitale. M. Gounod a promis de venir ici dans le courant du mois de janvier. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 janvier. Le marché se montre plus ferme et les cours de nos rentes clôturent en hausse sur leurs derniers cours. Le 3 0/0 fluit à 81.12; le 4 1/2 0/0 à 107.80.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,381. Les obligations foncières et communales ont un bon courant de demandes qui portent principalement sur les titres qui n'ont pas encore atteint le pair et qui laissent ainsi une marge de hausse suffisante.

La Société Générale est immobile à 452.50. Cette immobilité est la conséquence de la valeur spéciale de ces titres.

Les Dépôts et Comptes Courants clôturent à 600. Le bilan du 31 décembre fait reporter sur le bilan précédent une augmentation de 553,000 fr. au compte de profits et pertes.

La Compagnie d'Assurances le Soleil-Vie a distribué pour le dernier exercice un dividende de 10 francs net d'impôt. Sa réserve de prévoyance est de 51,145 francs et sa réserve statutaire de 500,000 francs. Le compte de profits et pertes se solde par 132,026, en augmentation de 61,510 francs sur l'année précédente.

Le Corinthin reste sans affaires à 245. Nous ne pouvons que répéter ce que nous avons déjà dit à ce sujet: cette entreprise est si compromise qu'il est dangereux de conserver ce titre en portefeuille et bien plus encore d'en acheter. Tant que les conditions d'exploitation ne seront pas changées, nous ne cesserons d'engager nos lecteurs à garder la plus prudente réserve.

Le Panama est un peu plus lourd à 305.50. La prochaine assemblée des actionnaires aura lieu le 28 courant.

Nos chemins de fer sont fermes.

Dominus Domino meo.

Giselle rougit. Elle éprouvait une certaine honte, quand on venait à surprendre le secret de ses exaltations intérieures. Elle aurait voulu cacher à tous les ravissements où la jetaient la musique, la lecture, et surtout les magnificences du culte. Mais comment s'expliquer? Dans quelle langue raconter ses bonheurs vagues et sans nombre? Comment dépeindre ces régions, inaccessibles à Greppo et à Raoul? Elle aurait bien voulu les entraîner à sa suite; parfois elle avait essayé de se faire comprendre, mais Raoul s'était mis à rire comme un étourneau; Greppo l'avait écoutée, avec la même attention qu'elle aurait prêtée à un discours chinois ou à une page de sanscrit, puis elle l'avait embrassée tendrement, en pensant qu'elle ne ressemblait à aucune autre enfant, et que « c'était tout le portrait de sa défunte mère! »

(A suivre.)

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 19 janvier.

La Princesse des Canaries, opérette en 3 actes.

A L'ÉTUDE: Boccace, opérette en 3 actes; Rigoletto; Le Cheval de Bronze.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Nous recevons la lettre suivante :

Saumur, 17 janvier 1888.

Monsieur le Rédacteur,

Mon père désire que les faits qui ont donné lieu à sa retraite de la séance du Conseil municipal soient relatés avec plus de détails, afin que le public puisse juger la conduite qu'il a cru devoir tenir en cette circonstance.

Ce ne sont point les ironies blessantes ni les moqueries insultantes de M. Renou qui ont décidé mon père à quitter la séance ; il y a déjà bien longtemps qu'il dédaigne toutes les insultes de ce monsieur.

Voici les véritables motifs qui l'ont déterminé à s'en aller :

Une discussion était engagée sur un projet d'avenue au Jardin des Plantes, projet choisi par la commission du Conseil. Cette avenue, d'après l'estimation de M. l'Architecte de la Ville, devait coûter environ 37,000 fr. De son côté, mon père présentait un autre projet, qui, d'après lui, devait revenir à beaucoup moins, et avait, en outre, l'immense avantage d'être beaucoup plus court. Il demandait que ce projet fût étudié d'une façon sérieuse, et que, s'il réunissait en effet les avantages qu'il pensait, il était tout naturel que le Conseil donnât la préférence au projet le plus avantageux. Un des membres du Conseil, l'honorable M. Coutard, proposait de son côté que le Conseil ajournât sa décision et qu'il attendît le résultat de l'étude demandée.

Mais M. le Maire, prenant la parole avec une violence que rien ne justifiait, s'écria qu'il s'opposait à toute remise ; que le Conseil pouvait bien, s'il le voulait, donner à M. Terrien la satisfaction de faire étudier son projet ; mais que ce même Conseil devait se prononcer immédiatement et voter le projet choisi par la commission.

Voilà les faits tels qu'ils se sont passés. Cette proposition de M. le Maire, de faire étudier un projet présenté par l'un de ses collègues, avec l'intention, bien arrêtée et avouée du reste, de ne tenir aucun compte de l'étude faite, était d'un goût plus que douteux. Mon père, bien que très âgé, jout, Dieu merci, de toutes ses facultés intellectuelles, et il sentit tout de suite ce qu'il y avait de déplacé et d'humiliant pour lui dans la proposition du maire. Mon père n'est point un petit garçon auquel on donne un jouet pour qu'il soit sage. Et voilà pourquoi il a cru devoir immédiatement quitter une assemblée dont le président se moquait de lui ouvertement et publiquement.

Je vous présente, Monsieur le Rédacteur, mes salutations empressées.

G. TERRIEN.

LES TRAMWAYS SAUMUROIS

Enfin, l'administration de la ville de Saumur va donc agir énergiquement.

Comme on a pu le lire hier dans le compte rendu de la séance du Conseil municipal, M. le Maire, après avoir constaté la situation plus que louche de cette entreprise à la Robert-Macaire, a invité le Conseil municipal à voter une mise en demeure immédiate du concessionnaire à terminer sa ligne pour la livrer à l'exploitation, ou à demander sa déchéance.

Nos protestations, nos récriminations ont donc enfin été entendues, et la presse est unanime pour exprimer sa satisfaction en des termes qui ne laissent aucun doute sur la réprobation générale qu'avait soulevée une pareille entreprise.

La patience des administrateurs de la ville a été grande, certainement trop grande, dit le *Patriote*, et puisque l'administration supérieure a voulu, paraît-il, se faire décerner cette espèce de contrainte, nous espérons qu'elle va se réveiller à son tour pour tout de bon.

Qu'ils ne fassent pas trop les méchants (les entrepreneurs de tramways) ! Qu'ils ne crient pas trop fort ! Parce que si la justice n'a pas d'oreilles pour s'accorder aux tuyaux des téléphones particuliers, elle en a pour entendre les plaintes des dupes et les cris des victimes, et elle sait aussi, quelquefois, tirer les oreilles des polissons et ouvrir l'œil sur les sociétés interlopes.

FERMETURE DE LA CHASSE

Par arrêté préfectoral, la clôture de la chasse est fixée, en Maine-et-Loire, au dimanche 29 janvier 1888, à la chute du jour, ainsi que nous l'avons annoncé déjà.

On lit dans le *Journal de l'Ouest* :

M. Vigneau vient d'être frappé par le ministre de la justice pour manquement à la dignité professionnelle.

M. Arbelot n'a-t-il pas manqué de dignité, lorsque, à la veille de juger un procès entre le *Journal de l'Ouest* et M. Nivert, il bat un punch en compagnie dudit Nivert au *Cercle Français* ?

M. Burdin (de Péronne) n'a-t-il pas manqué de correction et de dignité, quand il profita de son inviolabilité de magistrat pour injurier des prévenus, du haut de son siège : pour les traiter de « lâches diffamateurs » ?

Ce procureur, qui voudrait rendre pour lui le salut obligatoire, n'a pas été déféré au Conseil supérieur de la magistrature.

Est-ce que le procureur Paysonnié, dans l'affaire Coquebert de Neuville, n'a pas manqué à la dignité professionnelle ?

Tous ces magistrats n'ont pas été déférés au Conseil supérieur de la magistrature.

Pourquoi ? Parce que ceux qu'ils ont si courageusement injuriés sont des conservateurs et non pas des Wilson... heureusement pour eux !

L'IMPRIMERIE A ANGERS

C'est le 14 janvier 1476, — il y a par conséquent 412 ans — que l'imprimerie a fait son apparition à Angers. C'est la cinquième ville de France où elle ait pénétré.

Le premier ouvrage imprimé est la *Rhetorica nova*, de Cicéron, qui dispute la priorité au *Costumier d'Anjou*, le plus ancien coutumier français que l'on connaisse. La *Rhetorique* porte à la fin : *Audegani per Johannem de Turre atque Morelli impressores.*

LE DANGER DE VOYAGER SANS BILLET

Devant le tribunal de Bressuire comparait ces jours derniers le sieur Giraud (Henri), 54 ans, marchand de bœufs à Saint-Généroux. — Contrevenant à la police des chemins de fer, en effectuant le parcours de Noitierre à Coulonges-Thouarsais, avec un coupon de retour valable seulement jusqu'à Noitierre et avoir cherché à s'exquiver à l'arrivée, sans payer le prix de sa place. — A été condamné à 16 fr. d'amende et à l'affichage du jugement, à ses frais, dans les gares de Coulonges-Thouarsais, Noitierre, Airvault, Saint-Varent, Bressuire, Parthenay, Thouars, Loudun, Cholet, Châtillon et Moncontant.

LES PETITS MENDIANTS A TOURS

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Nous avons jadis signalé à la police un genre d'exploitation de l'enfance malheureuse que nous trouvions véritablement scandaleux. Des mendiants et des mendiants exotiques, gens fort peu intéressants, prenaient l'habitude pour apitoyer les passants de leur présenter, par tous les temps, de pauvres petits êtres souffreteux, emmaillottés dans des langes sordides et que ces misérables avaient souvent volés dans leurs pérégrinations à travers l'Europe.

Nous croyons devoir attirer aujourd'hui l'attention des agents de la police municipale sur le nombre incalculable de jeunes enfants qui mendient en ce moment dans les rues de Tours.

Rien qui émeuve plus la pitié que ces petits garçons et ces petites filles qui vous tendent la main dans la rue. Remarquez qu'ils sont d'autant plus nombreux qu'il fait plus mauvais et plus froid ; on en voit sur les ponts quand il gèle, presque jusqu'au milieu de la nuit.

C'est un calcul de ceux qui les envoient où les exploitent ; on a d'autant plus pitié d'eux et leur recette est d'autant plus abondante qu'ils souffrent davantage du froid ou de la pluie.

Nous ne concevons pas qu'on laisse errer dans les rues et mendier ces pauvres enfants. A Dieu ne plaise que nous demandions que la police en fasse quelque raffe brutale ! Mais nous voudrions qu'ils fussent l'objet d'une enquête bienveillante de la part des commissaires de police. Est-ce un vagabond échappé de l'école et du logis paternel ? il faut l'y ramener. Est-ce vérita-

blement la misère qui a forcé les parents à l'envoyer mendier ? il faut les secourir. Sont-ce des petites victimes, des enfants martyrs exploités ? il faut leur venir en aide et les délivrer de ceux qui les exploitent. En attendant, les âmes charitables sont embarrassées.

Si vous ne donnez pas, vous risquez de ne pas venir en aide à de pressantes et touchantes misères ; si vous donnez, vous risquez d'encourager ceux qui spéculent odieusement sur leurs petites mains rouges de froid et sur leurs petites voix suppliantes. Que la police, que l'assistance publique, que les associations privées ne laissent pas un seul enfant mendier sur le pavé de Tours. »

LE GÉNÉRAL DE GALLIFFET

Plusieurs journaux annoncent que M. le général de Galliffet, ancien commandant du 9^e corps d'armée à Tours, va être prochainement placé par le ministre de la guerre à la tête du 4^e corps d'armée.

LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

M. Burdeau, député du Rhône, vient de déposer sur le bureau de la Chambre une pétition signée de 140 présidents de sociétés de secours mutuels représentant 49,500 sociétaires.

Cette pétition tend à obtenir qu'une dotation soit attribuée aux sociétés de secours mutuels sur le produit provenant de la vente des diamants de la couronne.

Cette dotation aurait pour objet de réparer la perte causée aux mutualités par la mobilité annuelle du taux de capitalisation des pensions de retraite, mobilité due à la loi du 20 juillet 1886 et qui jette une perturbation profonde dans les calculs des sociétés.

Elle permettrait d'accorder des subventions annuelles aux sociétés qui font des versements à leurs fonds de retraites et des secours à celles qui, par suite du nombre de leurs vieillards, se trouvent dans une détresse exceptionnelle.

LE THÉÂTRE D'APPLICATION

Un nouveau théâtre s'est ouvert hier soir à Paris, le *Théâtre d'application*.

Voici la composition de ce nouveau théâtre :

La direction artistique est confiée à un comité composé de MM. Got, Delaunay, Worms, Maubant.

M. Delaunay est directeur des études dramatiques ; il s'est attaché comme régisseur général de la scène M. Guillemot, réputé pour ses cours de diction dramatique.

Administration : M. Bodinier, secrétaire-comptable ; M. Breton, contrôleur-général, chef du personnel, ancien directeur du théâtre d'Angers.

UNE CENTENAIRE

Dans notre paisible Bretagne, où la fièvre des passions n'anticipe pas la vieillesse, les cas de longévité sont assez fréquents. Tous les habitants d'Hénanbihen connaissent une aimable vieille, M^{lle} Charlotte Durand, âgée de 102 ans revolus du 12 août 1887.

Cette émule de M. Chevreul habite le château de Lorgeril. Elle jouit d'une assez bonne santé ; l'été dernier, elle assistait aux cérémonies religieuses de la Fête-Dieu. Son centenaire a été fêté il y a deux ans par ses nombreux amis. (L'Eclair.)

FAITS DIVERS

Un jeune véloceman, âgé de dix-neuf ans, vient de faire un joli voyage doublé d'un véritable tour de force.

Parti du Havre le 3 janvier sur son tricycle, il est arrivé à Toulon le jeudi 12 janvier, après avoir traversé en neuf jours toute la France.

Sauron, garde-champêtre à Saint-Paulien (Haute-Loire), âgé de soixante-huit ans, a procédé lundi, par devant M. le maire, à son sixième mariage. Sa dernière femme est une veuve de soixante ans. En moins de quatre ans, Sauron a été légitimement marié quatre fois. Un courageux, ce garde-champêtre.

Dernières Nouvelles

Paris, 18 janvier, 7 h. 30 matin.

Hier soir, la commission du budget, réunie sous la présidence de M. Peytral, a adopté la proposition de loi de M. Tirard, portant de 40 à 20 francs la taxe sur les sucres indemnes, en décidant, toutefois, que la loi ne serait applicable qu'au 1^{er} septembre 1888.

M. Gerville-Réache a été nommé rapporteur.

M. Méline a présenté, en son nom et en celui de M. Ribot, un amendement prorogeant de deux ans la surtaxe de sept francs sur les sucres étrangers, surtaxe qui arrivait à expiration le 4^{er} juillet prochain.

La commission a également adopté l'amendement maintenant à 40 fr. le droit sur les sucres coloniaux, comme déchets de fabrication, pour la campagne 1888 ; à partir du 4^{er} septembre 1889, ce droit sera porté à 20 fr.

La commission du budget a repoussé en bloc le projet de M. Tirard sur les liquides et s'est séparée après avoir entendu différentes observations de M. Yves Guyot sur son rapport.

La chambre des appels correctionnels a rejeté la demande de mise en liberté provisoire de M^{me} Ratazzi.

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 18 janvier, 1 h. 25, soir.

Le bruit court qu'une question serait adressée demain à la Chambre au ministre des affaires étrangères, question motivée par un ultimatum de M. Flourens informant M. Crispi que l'ambassadeur de France sera immédiatement rappelé si de nouvelles violences du Préteur de Florence se produisent.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 83, PARIS

A. LE VASSEUR & C^e, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française ;

de toutes les Partitions et Publications musicales ;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Jeux-Échecs, Gravures en Couleurs, etc.

AU MÊME PRIX QU'EN CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CENTAINE DE

FRANCS D'ACQUISITION, ESCompte au Comptant. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

LA PANFULINE

Le meilleur des produits à détacher, peut s'employer sur toutes les étoffes, ne détériore pas les couleurs et ne laisse aucune trace.

Mélangé d'eau, ce produit remet à neuf les métaux précieux et rend les cuivres ciselés plus beaux qu'à leur sortie de fabrication.

Seul dépôt : EPICERIE CENTRALE.

Le flacon, 4 fr.

C^e des Chemins de fer du Sud de la France

55,353 OBLIGATIONS de 500 fr. 3^e 1/2

GARANTIE DE L'ÉTAT

(Conformément à la loi du 17 août 1885)

Prix d'émission : 342 fr. Jouiss. 15 avril 1888

25 fr. en souscrivant ; 75 fr. à la répartition ;

142 fr. du 15 au 20 avril ; 100 fr. du 15 au 20

juillet.

Libérée à la répartition, l'Obligation sera déli-

vrée au même prix de 342 fr., avec un 1/2 cou-

pon de 3 fr. 75 à échéance du 15 avril 1888.

Le placement ressort ainsi, prime de

remboursement non comprise, à 4 380/0.

On souscrit : JEUDI 19 JANVIER, et dès à présent par correspondance

MARSEILLE (Société Marseillaise de Crédit In-

dustriel et Commercial, 50, ch. d'An-

tin, Paris ; 63, rue Paradis, Marseille.

PARIS (Crédit Industriel et Commercial, rue

de la Victoire, 72, et bureaux de quartier.

Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Ita-

liens, et bureaux de quartier.

Dans les départements : aux Sièges, Agences et

Correspondants des établissements ci-dessus.

La Cote officielle sera demandée.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE HEMERY, HENRI

Par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du 16 janvier 1888, le sieur Hemery, Henri, ancien mercier à Saumur, a été déclaré excusable.

Pour extrait :
(37) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE CORBINEAU.

Par jugement en date du 16 janvier 1888, le Tribunal de commerce de Saumur a homologué le concordat du sieur Corbinau, ancien marchand de vins à Saint-Florent, et a nommé M. Louis Bonnaeu, syndic de ladite faillite, administrateur dudit concordat.

Pour extrait :
(38) Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M^e BREVET, notaire à Tigné.

A VENDRE OU A LOUER

Le Four à Chaux de Riou

Situé commune de Tigné, sur la route d'Aubigné,

Avec bâtiments d'exploitation, magasins, hangars et abris, et terrain en dépendant, d'une contenance totale de 89 ares 8 centiares.

Pour renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e BREVET, notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

En totalité ou par lots,

METAIRES DE LA FORTUNERIE

Située commune d'Alloues,

Contenant 25 hectares environ.

S'adresser à M. TAVEAU, Nicolas, expert-géomètre à Bagnoux.

Etude de M^e CHASLE, notaire à Angers, rue Saint-Blaise, n° 3.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu le mardi 24 janvier courant, à midi précis.

A la propriété de Montbenault, commune de Faye,

Par le ministère de M^e CHASLE, notaire,

35 BARRIQUES DE VIN BLANC

Provenant des vignes de M^{me} Bordillon, récolte 1887.

La vente aura lieu au comptant, plus 10 0/0 pour les frais.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. ROBIN, administrateur sequestre de la succession de M^{me} Bordillon, à Angers, rue de la Roë, 36, ou à M^e CHASLE, notaire. (40)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

LA VILLA PLAISANCE

Située à 4 kilomètres de Saumur,

Le plus confortable et le plus grand Etablissement de la région, pour Noces, Banquets, Bals, etc.

Immense Jardin avec Tonnelles, Pelouses, Balançoires, Trappèzes, Jeux de Boules, Billard et autres jeux divers. Tir à la Carabine.

S'adresser à M. MÉNIER-GUÉRET, 20, rue de Lorraine, Saumur.

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie ou non garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889,

TRÈS GRAND MAGASIN

A deux ouvertures,

Situé rue du Puits-Neuf, 21.

S'adresser à M. et M^{lle} JAGOT, rue d'Orléans, 76, Saumur. (869)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUBAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à 80 et 100 francs la barrique;

Vin rouge nouveau à 80 fr.;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande.

L'ARMÉE

TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :

Six mois. 7 fr.

Un an. 12 »

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

LA SAUMUROISE

Assurance Mutuelle contre la Mortalité des Chevaux,

Etablie entre les communes de Saumur, Bagnoux, Saint-Hilaire-Saint-Florent et Saint-Lambert-des-Levés.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. RICHARD, vétérinaire, 20, rue Saint-Jean, Saumur.

LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX

ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS

ET A L'EMPLOI

D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4^o Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraisier.

Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat
BUREAU CENTRAL: rue Dacler, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE

DÉMÉNAGEMENTS

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER

AVEC

VOITURES CAPITONNÉES

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

SANS PALAIS

DENTS

NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 JANVIER 1888.

Valeurs au comptant	Clôture préc ^{de}	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc ^{de}	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc ^{de}	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc ^{de}	Dernier cours.
3 %	81	81 20	Est	781 25	782 50	Obligations.			Gaz parisien	517	517
3 % amortissable	84 20	84 90	Paris-Lyon-Méditerranée	1245	1247 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	539	539	Est	389	386 50
3 % (nouveau)	—	81 75	Midi	1155	1150	— 1865, 4 %	527	527 50	Midi	395	395
4 1/2 % (nouveau)	107 50	107 67	Nord	1527 50	1520	— 1871, 3 %	397 50	397 50	Nord	—	405
Obligations du Trésor	505	—	Orléans	1325	1323 75	— 1875, 4 %	522	523 50	Orléans	397 75	397 75
Banque de France	4075	4030	Ouest	885	883	— 1876, 4 %	521 75	520	Ouest	394 75	394 75
Société Générale	452 50	452 50	Compagnie parisienne du Gaz.	1370	1377 50	Bons de liquid. Ville de Paris.	526 25	525 25	Paris-Lyon-Méditerranée	394	393 50
Comptoir d'escompte	1055	1065	Canal de Suez	2055	2066 25	Obligations communales 1879.	480	486	Paris-Bourbonnais	393	393
Crédit Lyonnais	573 75	577 50	C. gén. Transatlantique	521 25	520	Obligat. foncières 1879 3 %	479 50	479 75	Canal de Suez	590	595
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1373 25	1375	Russe 5 0/0 1870	100 80	101 35	Obligat. foncières 1 83 3 %	382	382	Panama 6 0/0	370	375
Crédit mobilier	306 25	307 50									
Canal Intér.-Panama	302 50	306 25									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT								LIGNE D'ORLÉANS								
SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ								ANGERS — SAUMUR — TOURS								
STATIONS	Expr.	Omn.	Mixte	Mixte	Expr.	Omn.	Omn.	STATIONS	Expr.	Omn.	Omn.	Omn.	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.
Saumur (orl.)	2 03	6 53	»	»	1 38	4 16	8 34	Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 32	9 35	
Saumur (état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30	La Ménitrie	2 52	7 10	9 10	12 08	3 42	6 13	10 45	
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43	Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 22	»	
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	St-Clement	»	7 26	»	»	3 59	6 29	»	
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 1	»	4 40	8 56	St-Martin	»	7 33	»	»	4 07	6 36	»	
Montreuil (a)	2 31	7 29	9 19	11 15	2 06	4 55	9 08	Saumur (a)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 49	10 24	
— (départ.)	»	2 34	7 33	»	11 24	2 08	4 59	— (départ.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53	10 30	
Thouars	2 53	8 1	»	11 57	2 27	5 27	9 38	Varennes	»	8 05	9 48	1 01	4 45	7 06	»	
Loudun	»	8 10	»	12 1	2 52	»	9 52	Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	7 20	10 50	
Poitiers	»	10 33	»	12 5	»	12 12	»	Langeais	4 26	8 59	10 19	1 53	5 56	7 59	11 16	
								Tours	5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	8 42	11 48	